DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 3 novembre 1953.

o.F.4.2.6. - RT.

Au Conseil fédéral

18^{ème} session du Conseil et 7^{ème} Conférence de la F.A.O.

La 18ème session du Conseil de la F.A.O. (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) s'ouvrira le 18 novembre 1953 à Rome.

Bien que la Suisse n'ait pas occupé jusqu'ici de siège au Conseil, elle s'yest fait représenter par des observateurs lors des précédentes sessions, comme l'article XXV/5 du règlement intérieur de cette Organisation lui en donne la possibilité.

Les travaux de la 18ème session du Conseil revêtiront une importance particulière. Ils sont destinés notamment à préparer la 7ème Conférence de la F.A.O. à laquelle notre pays est invité à participer, ainsi que tous les autres Etats membres de l'institution.

L'ordre du jour de la Conférence comporte différents points intéressant la Suisse, parmi lesquels il convient de citer: l'examen de la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et de ses perspectives, les problèmes économiques et institutionnels appelant des mesures, la création de commissions de la fièvre aphteuse, le programme élargi d'assistance technique, le programme de travail et les budgets pour 1954 et 1955, les commissions nationales de liaison et le barême de contributions pour 1954 et 1955.

En outre, la Conférence procédera à des élections qui seront d'un grand intérêt pour la Suisse.

Le poste de directeur général est à repourvoir. On prête à M. Norris ...Dodd, ressortissant américain remplissant actuellement cette fonction, l'intention de demander la prolongation de son mandat. Toutefois, il n'est pas le candidat officiel du Gouvernement des Etats-Unis, qui se propose de faire élire M. P. V. Cardon, di-



recteur de l'Administration américaine de la recherche agricole et, de longue date, membre de la délégation de son pays à la F.A.O. M. Cardon est considéré comme une personne très compétente. De notre côté, nous pensons que M. Fritz Wahlen, directeur de la Division de l'agriculture de l'institution, possède toutes les qualités requises pour occuper le poste de directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Afin de connaître quelles pouvaient être les probabilités d'obtenir l'élection de notre compatriote, nos légations et consulats dans les Etats membres de la F.A.O. ont été chargés d'effectuer des sondages. D'après les renseignements recueillis, quelques pays seulement semblent disposés à donner leur voix à M. Wahlen. En revanche, un certain nombre d'Etats, liés d'une manière ou d'une autre aux Etats-Unis, nous ont laissé entendre qu'ils appuyeraient M. Cardon. M. Wahlen, qui est au courant de la situation, désire néanmoins courir sa chance. La Suisse aurait un grand avantage à ce qu'un de ses ressortissants se trouve à la tête d'une institution de l'importance de la F.A.O. Il y aurait donc lieu de présenter officiellement la candidature de M. Wahlen au poste de directeur général de la F.A.O. par une lettre adressée au Comité général de la Conférence. Le projet de cette communication est annexé à la présente proposition.

D'autre part, le Conseil renouvellera une partie de ses membres. Notre pays s'était mis sur les rangs en 1951 et il n'avait été battu que de justesse. Le moment est venu qu'il fasse partie à son tour de l'organe exécutif de la F.A.O. au sein duquel il a un certain intérêt à faire entendre sa voix. Il serait donc indiqué que la Suisse brigue un des sièges disponibles. M. Louis Maire, délégué principal du Comité national suisse de la F.A.O., très connu et apprécié dans les milieux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, représenterait utilement notre pays au Conseil.

Les deux candidatures n'entrent pas en concurrence. Toutefois, afin d'éviter de créer une confusion dont profiteraient les autres Etats en compétition, il conviendrait de recommander à la délégation suisse de garder un étroit contact avec M. Wehlen et, le cas échéant, de consulter le Ministre de Suisse à Rome afin d'arrêter son attitude de telle façon qu'une des candidatures ne puisse porter préjudice à l'autre.

Un point particulier doit encore être mentionné. M. Maire, chef de la délégation suisse à la 6ème Conférence de la F.A.O., avait été autorisé, par décision du Conseil fédéral du 20 novembre 1951, à signer la Convention internationale pour la protection de la nature. Le texte espagnol de cet accord ne concordant pas avec les versions française et anglaise, des modifications ont été proposées. Les parties contractantes auront à signer un document indiquant les changements apportés au texte espagnol et le chef de la délégation suisse devra être habilité à donner une telle signature.

En conclusion, il semble opportun que notre pays se fasse représenter par des observateurs à la 18ème session du Conseil. Comme précédemment, M. Louis Maire, délégué principal du Comité national suisse de la F.A.O. et M. André Parodi, conseiller de légation à Rome, pourraient être désignés en cette qualité. En outre, une délégation suisse à la 7ème Conférence de la F.A.C.. s'ouvrant le 23 novembre à Rome, devrait être constituée. Il est indispensable que cette délégation comprenne au moins 5 membres. étant donné le nombre élevé des groupes de travail, comités et commissions qui très souvent tiendront leurs séances simultanément. Pour accomplir un travail utile, les délégués suisses se trouveront dans la nécessité d'assister à la plupart d'entre elles. Il conviendrait donc de désigner M. Maire, délégué principal du Comité national suisse de la F.A.O., M. H. P. Keller, directeur de l'Administration fédérale des blés, M. Jakob Keller, inspecteur forestier auprès de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche et M. André Borel, de l'Union suisse des paysans, ayant déjà participé à la 6ème Conférence, comme membres de la délégation suisse qui pourrait être complétée par M. André Parodi, conseiller de la Légation de Suisse à Rome.

Vu ce qui précède, le Département politique, d'entente avec le Département de l'intérieur, le Département de l'économie publique et le Département des finances et des douanes

propose:

1) M. Louis Maire, délégué principal du Comité national suisse de la F.A.O., et M. André Paro di, conseiller de légation, assisteront en qualité d'observateurs à la 18ème session du Conseil de la F.A.O. s'ouvrant à Rome le 18 novembre 1953.

M. Maire recevra une indemnité journalière de 65 francs.

Cette indémnité et les frais de voyage de M. Maire en chemin de fer 2ème classe seront portés au débit du compte 201.201.02 "délégations désignées par le Conseil fédéral".

2) A la 7ème Conférence de la F.A.O., s'ouvrant à Rome le 23 novembre 1953, la Suisse sera représentée par une délégation formée comme suit:

Chef: M. Louis Maire, délégué principal du Comité national suisse de la F.A.O.;

Suppléant: M. H. P. Keller, directeur de l'Administra-

tion fédérale des blés;

Membres:

M. Jakob Keller, inspecteur forestier auprès de l'Inspection fédérale des forêts, chasse et pêche,

- M. André Borel, de l'Union suisse des paysans;
- M. André Parodi, conseiller de légation.

M. Maire recevra une indemnité journalière de 65 francs. MM. H.P. Keller, J. Keller et André Borel de 60 francs.

L'indemnité et les frais de voyage de MI. Maire et Borel en chemin de fer 2ème classe seront portés au débit du compte 201.201.02 "délégations désignées par le Conseil fédéral".

Pour MM. H.P. Keller et J. Keller, l'indemnité et les frais de voyage seront à la charge des départements intéressés.

- 3) Une lettre présentant officiellement M. Fritz Wahlen comme candidat de la Suisse au poste de directeur général de la F.A.O. sera adressée au Comité général de la Conférence de la F.A.O., selon le texte joint à la présente proposition.
- 4) Des pleins-pouvoirs supplémentaires seront établis afin que M. Louis Maire puisse signer le document indiquant les modifications du texte espagnol de la Convention internationale pour la protection de la nature, du 3 avril 1952.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Annexe:

l projet de lettre.

and the state of t

sig. Petitpierre

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 ex.) pour exécution, aux Départements de l'économie publique, de l'intérieur, des finances et des douanes, à l'Administration des blés, pour information, et à la Chancellerie fédérale pour l'établissement des pleins-pouvoirs.